



PRÉSENTATION DES BUDGETS 2025

Conseil Municipal du 07 avril 2025

Mairie de Baraqueville

Hôtel de Ville, 116 place René Cassin - 12160 BARAQUEVILLE

SOMMAIRE

1

Introduction

2

Objectifs

3

Le Budget Principal
Le fonctionnement

4

Le Budget Principal
L'investissement

5

Le Budget
Cinéma

6

Le Budget
Assainissement

7

Le Budget
Lotissement Les
Soles

INTRODUCTION

Le budget primitif est le budget de l'année à venir retraçant les choix de la municipalité en terme de recettes, pour celles qui sont décidées par la Ville, et de dépenses.

Il est voté par le Conseil Municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte.

La section de fonctionnement

Elle retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante de la collectivité : charges de personnel, subventions, charges à caractère général, intérêts de la dette etc.

L'excédent net de recettes constitue l'autofinancement qui permettra d'abonder le financement des investissements prévus par la Ville.



La section d'investissement

Elle présente les crédits qui seront engagés au cours de l'année afin de financer les différents investissements qui découlent de la mise en oeuvre du Plan Pluriannuel d'Investissement.

En miroir, sont également présentées les ressources qui permettent de financer ces investissements (autofinancement, recettes propres, emprunts etc).

01



01 - INTRODUCTION

Le budget d'une collectivité territoriale doit respecter certains principes:

1 Le principe de l'équilibre réel oblige à trouver un équilibre entre les dépenses et les recettes, non seulement au global mais aussi au sein de chaque section (fonctionnement et investissement). Cela rend impossible pour les collectivités de financer leur dette par le recours à l'emprunt, à la différence de l'Etat.

2 Le principe d'unité exige la présentation d'un budget sur un document unique. Certains services peuvent néanmoins faire l'objet de budgets annexes (Cinéma le Fauteuil Rouge, Lotissement les Soles, Assainissement).

3 Le principe d'annualité impose de réaliser un budget pour chaque année civile (du 1er janvier au 31 décembre), sauf domaines particuliers pour lesquels un cadre pluriannuel est envisageable comme l'investissement.

4 Le principe d'universalité implique, sauf exception, qu'il n'est pas possible d'affecter une recette particulière à une dépense particulière.

5 Le principe de spécialité enfin, impose de cibler le plus précisément possible la nature ou la destination de chaque dépense prévue.

Un acte démocratique fort



OBJECTIFS

L'ambition de la collectivité s'articule autour de plusieurs axes :

- L'amélioration du cadre de vie et des services à la population;
- Le renforcement de l'image et de l'attractivité pour développer tourisme, emploi;
- La pérennisation de l'activité économique sur le territoire.

Le Budget primitif 2025 décline la stratégie financière retenue par la collectivité. Cette stratégie repose sur deux piliers:

LA RÉALISATION D'UN PLAN D'INVESTISSEMENT AMBITIEUX

pour accompagner les besoins croissants de la population et répondre aux enjeux de la transition écologique.

1

LA PRESERVATION DE LA SANTÉ FINANCIÈRE DE LA VILLE

grâce à une gestion rigoureuse et responsable

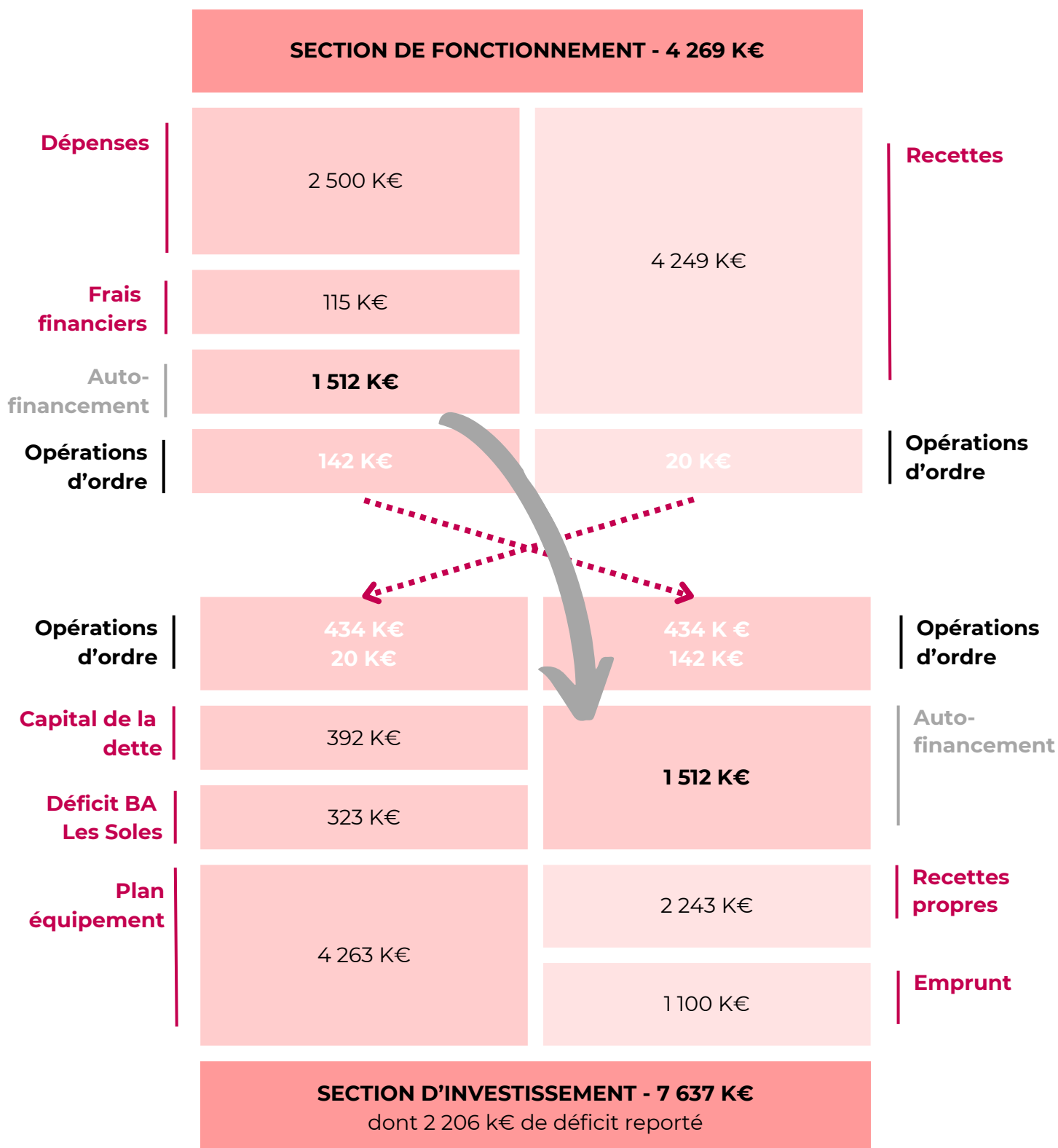
2

02



LE BUDGET

PRINCIPAL 2025

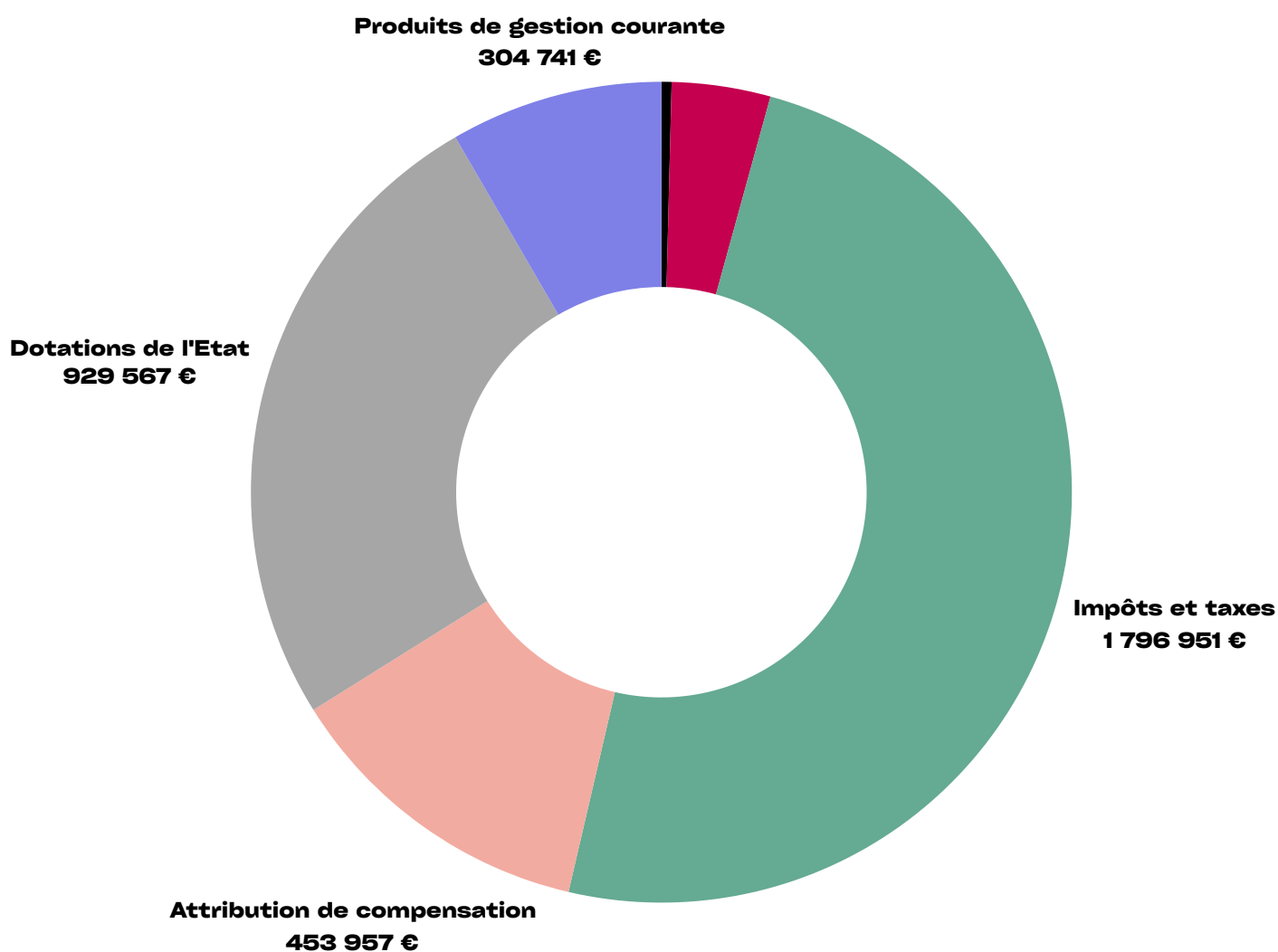


LE FONCTIONNEMENT

Les recettes réelles de fonctionnement

3 645 676.45 €

Auxquelles il faut ajouter les opérations d'ordre (20 000 €) et le résultat antérieur reporté pour **+ 603 182.09 €**.



03

03 – LE FONCTIONNEMENT

Cette évolution des recettes de la Ville s'explique principalement par:

- Une évolution positive de la fiscalité directe et indirecte;
- Une accumulation de résultats antérieurs positifs.



Il existe 4 principales sources de recettes de la ville:

1 LES IMPOTS ET TAXES **2 250 908.85 €**

c'est à dire le produit des impôts locaux (1 660 000 €), l'attribution de compensation reversée par Pays Ségali Communauté (453 957.37 €), le FPRI (25 000 €), les droits de stationnements (13 600 €), les taxes sur les pylônes électriques (18 000 €), les taxes add. droits de mutation (80 000 €).

2 LES DOTATIONS DE L'ETAT **929 566.71 €**

sont principalement composées de la DGF (780 000 €) et des compensations liées aux exonérations de taxe foncière (130 000 €).

3 LES PRODUITS DE GESTION COURANTE **304 740.53 €**

tirés notamment des loyers appliqués aux locataires d'appartements propriété de la Ville (152 600 €), des locations des salles municipales ou encore de la diffusion d'informations sur les panneaux de Ville.

4 LES PRODUITS DES SERVICES **141 436.07 €**

composés en partie des refacturation de personnel aux organismes partenaires tels que le SIVOS, PSC, le Cinéma (60 000 €), mais également des redevances pour l'occupation du domaine public (4 357.10 €), des concessions dans les cimetières (6 500 €) etc.

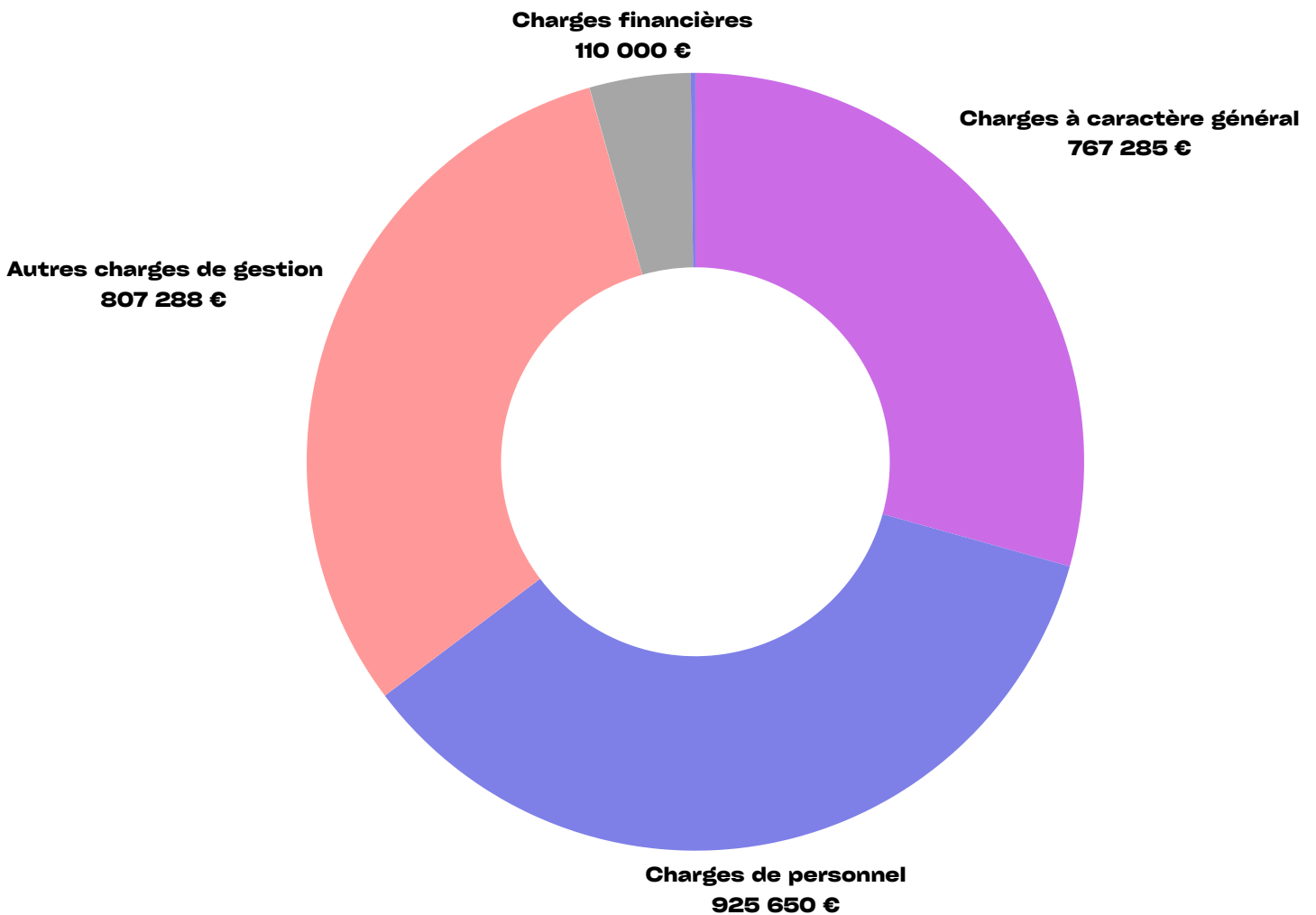
LE FONCTIONNEMENT



Les dépenses réelles de fonctionnement

2 615 422.70 €

Hors opérations d'ordre (142 234.67 €)
et virement à la section
d'investissement (1 511 206.89 €)



Les principaux postes de dépenses

1 LES CHARGES A CARACTERE GENERAL 767 284.75 €

c'est à dire le coût des achats et approvisionnements (556 354.75 €), les charges externes (187 930 €), les impôts et taxes (23 000 €).



3 LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE 807 287.95 €

composées principalement des indemnités élus (96 700 €), des contributions versées au SIVOS pour l'exercice de la compétence scolaire (534 523.22 €) et de la contribution au service d'incendie et de secours (61 071.88 €).



2 LES CHARGES DE PERSONNEL 925 650 €

sont en augmentation dû notamment à la hausse de 4 points du taux de cotisation CNRACL.



4 LES CHARGES FINANCIERES ET EXCEPTIONNELLES 115 000 €

relatives au paiement des intérêts de la dette et des charges exceptionnelles.



L'INVESTISSEMENT

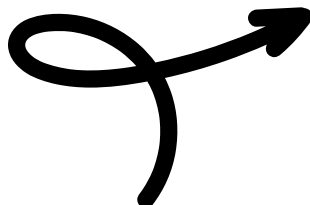
La section d'investissement est liée aux **projets** de la Commune à moyen ou long terme. S'inscrivant dans cette même démarche d'amélioration du cadre de vie et de service à la population, les projets portés par la Commune sont nombreux et divers, mais sont permis par les **efforts financiers** de cette dernière dans son fonctionnement.

Le total des investissements s'élève à

4 263 369 €

LES PROJETS PHARES

04

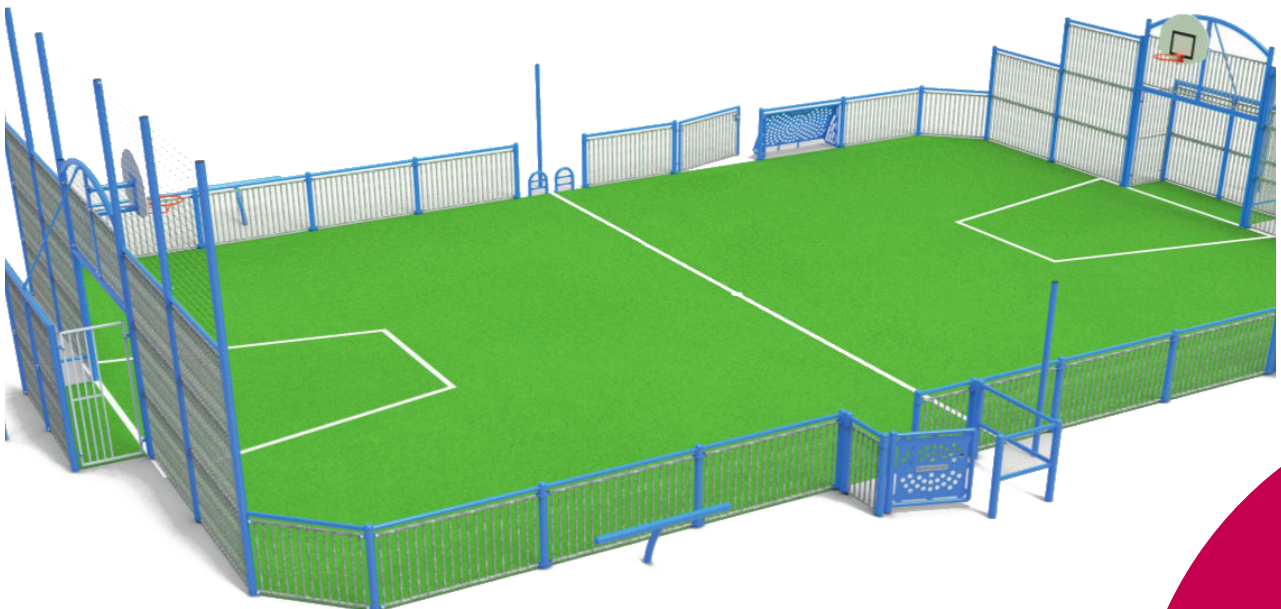


LE MULTISPORTS - CITY STADE

120 000 € TTC

Sur le secteur de Carcenac-Peyralès, ce projet répond à une demande croissante d'infrastructures sportives de proximité et s'inscrit dans notre volonté de promouvoir l'activité physique et sportive au sein de notre commune. Le terrain multisport sera conçu pour accueillir diverses disciplines sportives telles que le football, le basketball, le handball, et bien d'autres. La création d'un terrain multisport présente de nombreux avantages pour notre commune :

- Promotion de l'activité physique : Un terrain multisport encourage la pratique régulière d'activités physiques, contribuant ainsi à améliorer la santé et le bien-être de nos concitoyens,
- Cohésion sociale : Ces infrastructures favorisent les rencontres et les échanges entre les habitants, renforçant ainsi le lien social et la convivialité au sein de la commune,
- Attractivité : Un équipement sportif moderne et accessible attire de nouveaux résidents et visiteurs, contribuant au dynamisme économique et à l'attractivité de notre territoire,
- Développement des jeunes talents : En offrant un espace dédié à la pratique sportive, nous permettons aux jeunes de développer leurs compétences et de s'épanouir dans un environnement sain et sécurisé,
- Sécurité et encadrement : La présence d'infrastructures adaptées et sécurisées permet de pratiquer des activités sportives dans de bonnes conditions, réduisant ainsi les risques d'accidents.



04 - L'INVESTISSEMENT

LE CENTRE ÉCONOMIQUE D'ANIMATION, SOCIAL ET CULTUREL

1 900 000 € TTC

+120 000 € TTC de frais d'études

Restes à réaliser 2025

Dynamiser les activités locales existantes, accueillir de nouvelles populations, permettre à Baraqueville (chef lieu de Pays Ségali) d'intégrer un lieu référence sur le territoire – Construction d'un centre économique et socio-culturel polyvalent, exemplaire, éco-construit, innovant et durable; en adéquation avec les besoins et attentes de la population. Promouvoir l'épanouissement des habitants et l'attractivité du territoire.

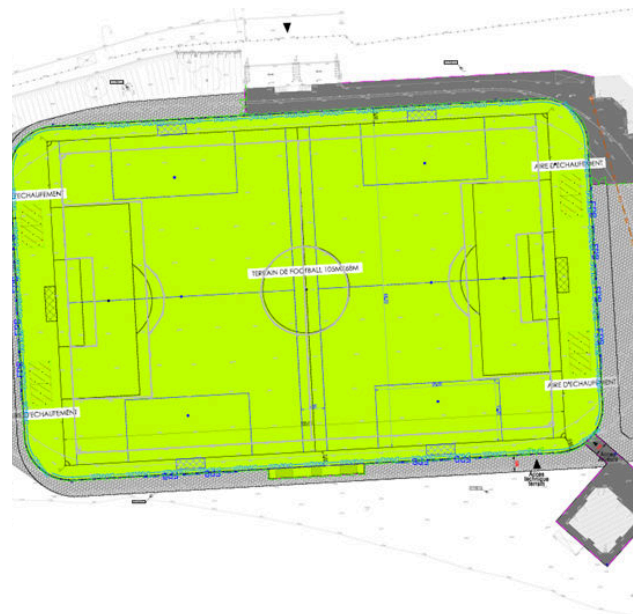


LE TERRAIN SYNTHÉTIQUE

1 292 205.70 € TTC

+32 465 € TTC de frais d'études

Les objectifs sont multiples : réduire les consommations d'énergie, améliorer la pratique amateur d'une part grâce à une utilisation maximale en termes de multiplicité des usages, d'amplitudes horaire d'utilisation et de saisonnalité, et d'autre part, le développement du sport scolaire, du sport féminin, du sport santé, de l'approche citoyenne et de la formation des bénévoles.



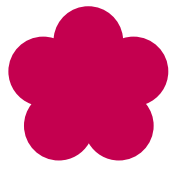


LES AUTRES INVESTISSEMENTS

L'HYPERVISION ET EQUIPEMENTS INFORMATIQUES

154 570 €
+10 956 € de frais d'étude

01



02

L'AMENAGEMENT DE LA PLACE DE VORS

18 278.40 € RAR 25

03

TRAVAUX DE LA 2EME TRANCHE RD 570

89 900 €

04

COWORKING - TIERS LIEU

100 000 €



05

BATIMENTS PUBLICS, CIMETIERES, DIVERS

36 983.91 €

06

VOIRIE, RESEAUX ET SUBVENTIONS VERSEES

237 354.36 €

LE RECAP PROJETS


OBJET	Montant Dépenses (TTC)	Montant Recettes
Création d'un multisport	120 000 €	78 100 €
Centre économique, d'animation, social et culturel	2 020 000 €	1 114 491 € (actées)
Hypervision	160 526 €	94 056 €
Stade synthétique	1 324 670.70 €	492 014 € (actées)
Aménagements Val de Lenne	6 180 € (RAR)	
Adressage	1 000 €	
Place de Vors	18 278.40 € (RAR)	
RD 570 2ème tranche	89 900 €	
Columbarium	10 000 €	
Divers bat. publics dont cowork et WC stade	134 945.69 €	
Pont de Pradines	15 000 €	
Branchements et extensions de réseaux	34 596 €	

LE RECAP PROJETS

OBJET	Montant Dépenses (TTC)	Montant Recettes
Extincteurs	3 305 €	
Véhicule médiathèque	7 200 €	
Tondeuse et godet de transport	45 264 €	
Fonds de concours voirie	77 707 €	
Subvention rénovation énergétique et opération Façades	30 000.00 €	
Participation école de Manhac	9 721.48 €	
Etudes diverses (prestations topo. etc)	22 745 €	
Subvention cinéma	75 329.88 €	
Informatique et affichage dynamique	15 000 €	
Mobilier salle d'animation	42 000 €	
RAR subventions (Padel, chaufferie...)		400 329 €
TOTAL	4 263 369.15 €	2 306 761 €

LES AUTRES DÉPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

LE REMBOURSEMENT EN CAPITAL	390 200 €
LA CREANCE SUR LE LOTISSEMENT LES SOLES	322 864.75 €
LES OPERATIONS D'ORDRE	454 529.54 €
LE DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE Comblé en recettes d'investissement au compte 1068 par les excédents de fonctionnement N-1 capitalisés	2 205 717.35 €
TOTAL SECTION INVESTISSEMENT	7 636 680.79 €



COMMENT SONT FINANCÉS LES INVESTISSEMENTS 2025 ?

L'AUTOFINANCEMENT

en priorité, qui est généré par l'écart entre les dépenses et les recettes de fonctionnement.

1.5 M€

1

LES RECETTES PROPRES D'INVESTISSEMENT

FCTVA, subventions d'équipement, produit des cessions.

2.2 M€

2

L'EMPRUNT

pour le besoin de financement résiduel, en privilégiant, comme les années précédentes, d'autres sources de financement.

1.1 M€

3

LE DETAIL

SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT

2 084 804 €

FCTVA

78 188.35 €

TAXE D'AMÉNAGEMENT

80 000 €

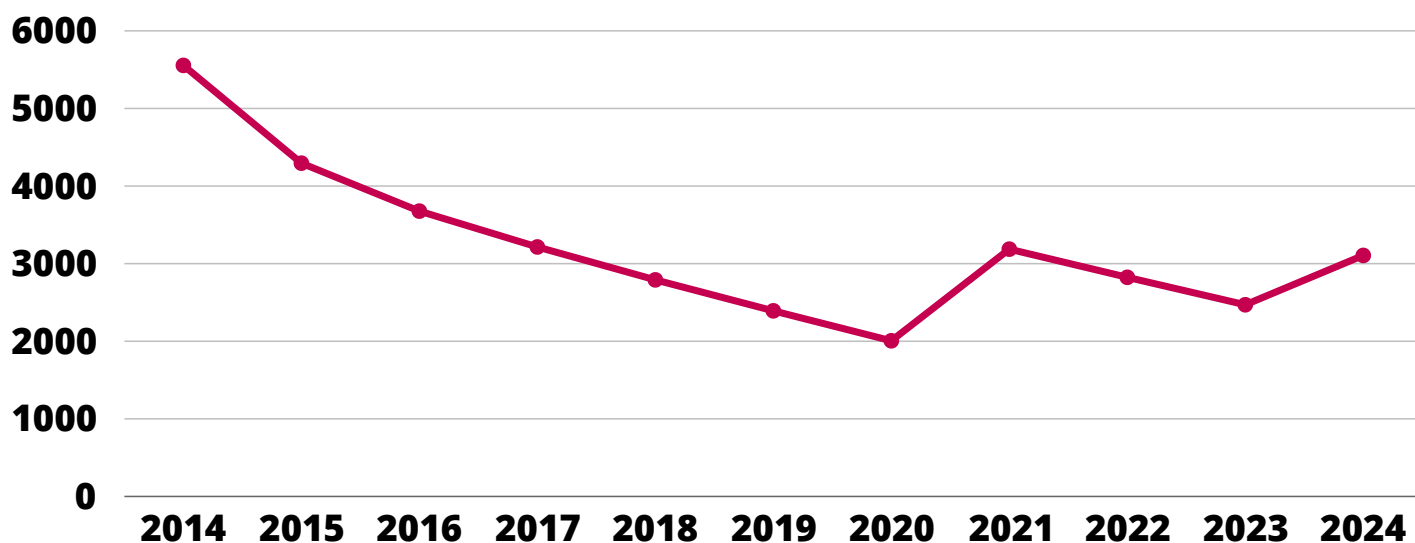
AUTOFINANCEMENT

1 511 206.89 €

Opérations d'ordre
576 764 €

Excédents de fct
capitalisés
2 205 717.35 €

Evolution de l'encours de la dette Capital restant dû au 31/12 (en k€)



Le poids de la dette s'établit à **3 106 k€** au 31-12-2024.

Capacité de désendettement

2.6 ans



L'EMPRUNT

EMPRUNT MOYEN/LONG TERME - BANQUE DES TERRITOIRES

Caractéristiques de l'emprunt:

Montant max à débloquer :

1 000 000.00 €

Taux variable : Livret A + 0.4

Durée : **25 ans**

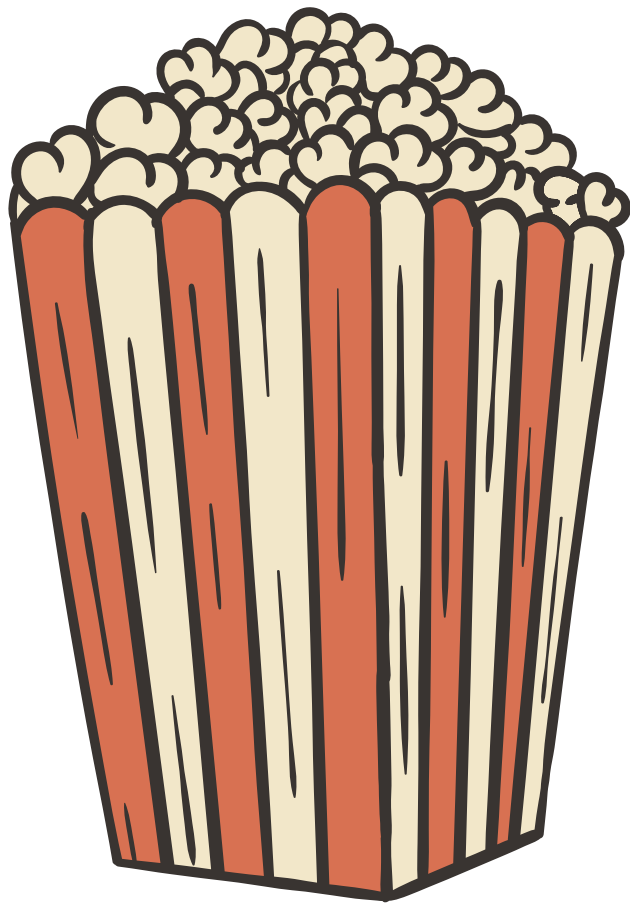
Echéance : **Annuelle**

+ 100 000 € D'ÉQUILIBRE (COMPENSATION DU BUDGET LOTISSEMENT LES SOLES) - NON RÉALISÉ



LES SUBVENTIONS

Association	Montant alloué en 2025
Judo Club	576 € (637€/2024)
Comité des fêtes de Lax	2 355 € (2 355 €/2024)
Collège Albert Camus	1 800 € (1 800 €/2024)
Tennis club	196 € (423.75 €/2024)
Oustal	250 € (250 €/2024)
Loisirs et Culture	1 500 € (1 500 €/2024)
Lévézou Ségala	1 000 € (1 000 €/2024)
Les Archers	206 € (211 €/2024)
Lax'N'Blues	5 000 € (4 000 €/2024)
Karaté Shizendo	137 € (249 €/2024)
Hand-Ball	2 011 € (2 073 €/2024)
GAG Carcenac-Peyralès	2 120 € (2 120 €/2024)
ADMR	3 229 € (3 229 €/2024)
1, 2, 3 Bougez	274 €
Espoir Foot 88	4 473 € (4 324.50 €/2024)
Basket en Ségala	2 402 € (2 058 €/2024)
Vors	16 000 € (250 €/2024)
Amicale des pompiers	200 € (200 €/2024)



LE BUDGET CINÉMA

Le budget annexe du cinéma est géré en régie directe par la commune, c'est-à-dire avec ses propres moyens techniques, matériels et humain.

En fonctionnement

Les principales dépenses concernent le personnel (**40 100 €**), la location et le téléchargement des films, la gestion des programmes, les affiches (**33 730 €**).

Les recettes proviennent principalement des droits d'entrées au cinéma estimés à **41 000 €** et d'une subvention au titre de la projection de films « arts et essais » estimée à **4 500 €**.

La subvention d'équilibre versée par le budget principal pour combler le déficit de fonctionnement du cinéma est de **31 432 €**.



En investissement

La section d'investissement du budget annexe cinéma s'articule autour d'un axe d'investissement prioritaire, visant à moderniser les équipements audiovisuels, l'éclairage, l'automatisation et l'électricité du cinéma. La section d'investissement 2025 se compose essentiellement de la reprise du déficit 2020-2021 dû à ces travaux ainsi que le changement de l'écran de projection (**12 000 €**).

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement nécessite la prévision d'une subvention d'équilibre de **75 329.88 €** en provenance du Budget principal.

05

L'ÉQUILIBRE

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	76 932 €	76 932 €
Investissement	81 729.88 € (dont 6 400 € Op. ordre)	81 729.88 € (dont 6 400 € Op. ordre)
TOTAL	158 661.88 €	158 661.88 €





LE BUDGET ASSAINISSEMENT

Le Budget Annexe Assainissement est un Service Public à caractère Industriel et Commercial (SPIC). Cette gestion de service public est soumise principalement aux règles de droit privé et à la compétence du juge judiciaire. Ce service d'assainissement collectif a été confié par contrat d'affermage à la S.A.U.R.



06



LE FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles

Charges à caractère général
(Hydrocurage, analyses etc)

15 150 €

Charges de personnel
(refacturation équivalent 0.5 ETP)

20 000 €

Autres charges

2 €

Charges financières

60 000 €

Les recettes réelles

Vente de produits (PFAC)

32 000 €

Autres produits (redevances SAUR)

200 000 €

L'INVESTISSEMENT

Les dépenses réelles

Immobilisations incorporelles (Frais d'études)	220 460 €
Immobilisations en cours (Travaux)	816 770.88 €
Emprunts	140 000 €

Les recettes réelles

Excédent de fonctionnement	187 344.04 €
Dotations et FCTVA	193 530.07 €
Subventions d'équipement	749 172 €
Emprunt	127 577.93 €

Les dépenses d'investissement sont relatives aux études et aux travaux prévus dans le cadre de la réhabilitation d'une partie des réseaux d'eaux usées et de pluvial de la commune.

3 secteurs prioritaires ont été identifiés : Tréfonds, Cazalets, Marengo. Marengo a été réalisé en 2022-2023 et les Cazalets en 2024.

Cette année lancera la réalisation de la tranche des Tréfonds (**606 594 €**).

Autre investissement prioritaire, le raccordement de la base de loisirs du Val de Lenne au réseau de collecte public (coût des travaux : **169 488 €**). Les subventions obtenues (16 900 € du CD12 et 35 000 € Agence de l'Eau) seront complétées par la refacturation à Pays Ségali Communauté, au travers d'une convention de déversement, du reste à charge de l'investissement.

Les études d'investissement se répartissent comme suit:

RAR AMO Lalo - **1 560 €**;

RAR AMO Travaux Cazalets/Tréfonds - **29 000 €**;

RAR AMO Diagnostic - **14 400 €**;

Phases 1 (**61 140 €**), 2 (**66 840 €**) et 5 (**47 520 €**) du Diagnostic global des réseaux d'assainissement de l'ensemble de la commune.

LE BUDGET LOTISSEMENT

LES SOLES

Nous prévoyons pour l'exercice 2025, la réalisation des travaux de voirie pour 150 000 €.

SECTION DE FONCTIONNEMENT - 576 855.21 €	
Travaux 150 000 €	Excédent reporté 207 437.23 €
Reversement BP 136 640.53 €	Vente terrains 46 548.23 €
Opération d'ordre 290 209.68 €	Opération d'ordre 322 864.75 €
Opération d'ordre 322 864.75 €	Opération d'ordre 290 209.68 €
Déficit reporté 290 209.68 €	Dette au Budget Principal 322 864.75
SECTION D'INVESTISSEMENT - 613 074.43 €	

07



BARAQUEVILLE



ConSeil Municipal

07 avril 2025